



www.itele.fr
Pays : France
Dynamisme : 61

[Visualiser l'article](#)

Condamné pour "injure" et "diffamation", l'avocat-blogueur Maître Eolas ferme son compte Twitter



Facebook

Twitter

Tweeter

Google+

L'avocat le plus célèbre de la twittosphère a fermé son compte après avoir été condamné pour des propos envers l'association "Institut pour la justice" jugés injurieux et diffamants.

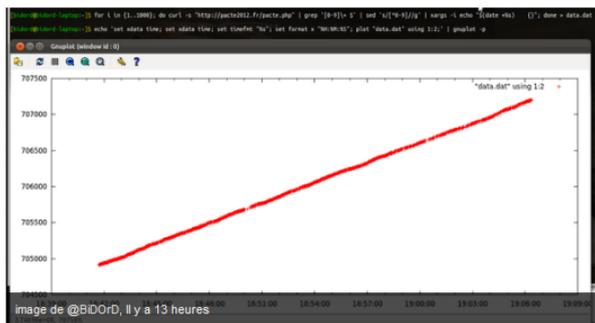
Condamné mardi à Nanterre pour "injure" et "diffamation" envers l'Institut pour la justice (IPJ), Maître Eolas a quitté Twitter. L'avocat-blogueur de 44 ans, absent à la lecture du délibéré, l'est désormais aussi sur le site de microblogging, où il a fermé son compte dans la foulée de sa condamnation à 2.000 euros d'amende avec sursis et 5.000 euros de dommages et intérêts. Une avocate qui le représentait au tribunal correctionnel a précisé qu'il ne ferait "pas de commentaire" sur sa condamnation, une première pour le juriste.

Le compteur de signatures d'une pétition de l'IPJ "bidon", selon l'avocat

L'affaire remonte à novembre 2011, à quelques mois de la présidentielle. Ce pénaliste du barreau de Paris, à cheval sur son anonymat, avait mis en cause sur son compte Twitter la sincérité d'une pétition en ligne de l'IPJ, association classée à droite, réclamant "l'impunité zéro pour les atteintes aux personnes et aux biens". Mais derrière le succès de ce "Pacte 2012 pour la justice", qui avait recueilli 1,7 million de signatures, il y aurait eu un "compteur bidon de signatures", avait alors affirmé @Maitre_Eolas dans un tweet, qui relayait une courbe montrant une progression linéaire des signatures.



Compteur bidon des signatures de l'IPJ,
preuve : voici la courbe du nombre de
signatures ce jour entre 18h42 et 19h06
pic.twitter.com/cWzx24KS



Signaler ce contenu

Il y a 12 heures via web ☆ Favori ↻ Retweeter ↻ Répondre

Retweeté par [xylome](#) et 75 autres

En réponse à un internaute, il s'en était pris à l'IPJ, une de ses cibles favorites, en tweetant en pleine nuit: "Je me torcherais bien avec l'Institut pour la justice si je n'avais pas peur de salir mon caca" (sic). Piqué au vif, l'IPJ avait attaqué l'avocat mystère aux 186.000 "followers", célèbre pour son humour caustique et son blog de référence sur la vulgarisation de la justice.

"Diffamation" et "injure publique"

"J'ai tout de suite vu les failles, la technique de manipulation de l'IPJ", avait affirmé l'avocat lors de son procès le 7 juillet, en dénonçant son utilisation de "faits divers dramatiques" pour promouvoir des "thèses sécuritaires". Pour Me. Eolas, les signatures étaient invérifiables, n'importe quelle adresse électronique pouvait être saisie. "C'est pas la même chose de dire que le système de vérification n'est pas parfait et que nous truquons volontairement le système", avait rétorqué l'IPJ.

Dans son jugement, le tribunal, pour justifier la "diffamation", a considéré que "l'association des termes 'compteur bidon' et 'manipulation' prêtait une volonté de truquer et de mentir à l'IPJ", selon la défense de Maître Eolas. Concernant l'"injure publique", Maître Eolas a été partiellement condamné pour ses "propos scatologiques" tenus sur Twitter, en l'absence d'"éléments probants pour faire valoir l'excuse de provocation".

L'IPJ s'est réjoui dans un communiqué "de voir son honneur, son intégrité et son honnêteté rétablis", assurant que sa pétition "constitue bien l'une des plus vastes mobilisations citoyennes des dernières années". Pour l'association, les propos de l'avocat avaient fortement nui à son image, en raison notamment de la notoriété



www.itele.fr
Pays : France
Dynamisme : 61



[Visualiser l'article](#)

de Me Eolas, suivi sur internet par de nombreux journalistes et professionnels de la justice.

Twitter pleure @Maître_Eolas

Sous le hashtag #RIP (Rest in peace, repose en paix, ndlr), de nombreuses réactions ont fusé après le départ soudain de l'avocat masqué : "Feu Maitre Eolas #RIP sur #Twitter: la robe en deuil !", a notamment tweeté Olivier Biffaud, un journaliste politique.

Feu Maitre Eolas #RIP sur #Twitter : la robe en deuil ! pic.twitter.com/ei4uhJVMFK

— Olivier Biffaud (@bif_o) 6 Octobre 2015

"Même s'il n'en a cure, soutien total à Maître Eolas que les pisse-vinaigre ne nous empêcheront pas de lire et d'écouter!", a tweeté pour sa part l'avocat Christian Saint-Palais.

Même s'il n'en a cure, soutien total à Maître Eolas que les pisse-vinaigre ne nous empêcheront pas de lire et d'écouter!

— Ch. SAINT-PALAIS (@ChStPalais) 6 Octobre 2015

Dans cette affaire du "cacagate", ainsi surnommée par quelques twittos, le bâtonnier de Paris, Pierre-Olivier Sur, avait dénoncé "une judiciarisation galopante du débat démocratique". Le 24 septembre, un confrère de Saône-et-Loire, sommé par son ordre de cesser de tweeter, a annoncé mettre fin à son activité sur les réseaux sociaux, tout en revendiquant "le droit à l'humour". A l'instar d'Eolas qui, à la barre, avait invoqué pour sa défense le "torche-cul" rabelaisien dans "Gargantua".